



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 10 avril 2024 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Daniel Champagne, messieurs les conseillers Mario Aubé, président, Gilles Chagnon et madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent, formant quorum du comité.

Est absent, monsieur le conseiller Marc Bureau.

Monsieur le conseiller Mario Aubé, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Lyne Savaria, directrice générale adjointe, Développement durable, Andrée Loyer, directrice exécutive, Michel Déziel, directeur de cabinet, Frédérique Delisle, directrice adjointe de cabinet, Mathieu Paquette, Mathee Warnett, attachés politiques et M<sup>e</sup> Camille Doucet-Côté, greffière adjointe, ainsi que Marie-France Laviolette, directrice adjointe, Ressources humaines et Marie-Hélène Rivard, directrice, Communications.

CE-2024-200

**IDENTIFICATION DES EXPLOITANTS DE CAMIONS-CUISINE RETENUS À LA SUITE DE L'APPEL DE PROPOSITION 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a adopté le Règlement numéro 875-2021 visant une occupation du domaine public par des camions-cuisine afin de permettre la cuisine de rue sur le territoire de la ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** par ce règlement, un appel de propositions a été lancé le 12 février 2024 pour trouver les exploitants et exploitantes de camions-cuisine ayant le droit d'offrir leurs produits alimentaires sur le territoire de la ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** quatre propositions ont été reçues dans le cadre de cet appel de propositions, et que les quatre ont été qualifiées par le comité de sélection interservices;

**CONSIDÉRANT QUE** seules les candidatures retenues à la suite de l'évaluation peuvent déposer une demande d'autorisation pour exploiter un camion-cuisine, selon les dispositions applicables au règlement et à la réception des documents requis;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit d'une quatrième année de mise en place de la cuisine de rue à Gatineau; interrompue en raison de la COVID-19 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le Service de l'urbanisme et du développement durable à délivrer une autorisation aux candidatures suivantes :

- Le BBQ Shop;
- Les Brûlés;
- Chez Wally's;
- Valentine.

Adoptée

CE-2024-201

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - SOUMISSION 2021 SP 149A - MODIFICATION DU PROCÉDÉ DE POST-OZONATION À L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU SECTEUR D'AYLMER - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEVEN BOIVIN**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2021-785 du 8 septembre 2021, octroyait à la firme SNC-Lavalin inc. (maintenant AtkinsRéalis) au montant de 451 217,09 \$ incluant les taxes, un mandat à taux horaires pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils afin de réaliser la conception et la surveillance du projet de modification du procédé de post-ozonation à l'usine de production d'eau potable du secteur d'Aylmer;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2023-511 du 21 juin 2023, autorisait l'ajustement du coût des honoraires supplémentaires au montant de 91 109,00 \$ incluant les taxes, pour l'ajout d'une étude environnementale et d'une prolongation de six semaines de la durée totale des travaux de surveillance par rapport à la prévision initiale lors de l'octroi du mandat de services professionnels, qui était de 24 semaines de travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le présent ajustement est basé sur les honoraires additionnels requis pour une présence accrue du surveillant de chantier en résidence en raison de la complexité du chantier et du phasage;

**CONSIDÉRANT QUE** les plans « tel que construit » utilisés pour la conception ne représentent pas la réalité du chantier et que des heures supplémentaires sont requises pour la révision et l'ajustement de la conception en période de travaux;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérification, le Service des infrastructures et des projets recommande cet ajustement de coût pour les honoraires professionnels supplémentaires :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise l'ajustement de coût des honoraires professionnels supplémentaires pour un montant de 255 774,42 \$ incluant les taxes, sans impact budgétaire, à la firme AtkinsRéalis (anciennement SNC-Lavalin inc.) pour les services professionnels additionnels requis dans le cadre du projet de modification du système de post-ozonation à l'usine de production d'eau potable du secteur d'Aylmer.

Suite au présent ajustement, le coût total révisé du contrat s'élève au montant de 798 101,51 \$ incluant les taxes.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 avril 2024.

Adoptée

CE-2024-202

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DES TRAVAUX, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - SOUMISSION 2022 SP 339 - BIBLIOTHÈQUE LUCY-FARIS - 115, RUE PRINCIPALE, SECTEUR D'AYLMER - PROJET 19-2037 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEVEN BOIVIN**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la résolution numéro CE-2023-424 du 24 mai 2023, la Ville de Gatineau a adjugé un contrat à la firme Pomerleau inc., pour la réalisation du projet de la bibliothèque Lucy-Faris, pour un montant total de 42 192 671,13 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** des coûts supplémentaires couverts par des ordres de changements pour un montant de 88 668,71 \$ incluant les taxes, ont été autorisés en vertu de la délégation de pouvoir numéro 195988 et les avis de modification numéros 10035, 10040, 10051, 10076 et 10102;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur a déposé une nouvelle demande au montant de 531 284,80 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** les firmes Les Services EXP inc. et In Situ / DMA mandatées par la Ville de Gatineau pour la réalisation des plans et devis et pour la surveillance des travaux, ont analysé les demandes de coûts supplémentaires déposées par la firme Pomerleau inc. et en recommandent le paiement;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant cumulatif des honoraires supplémentaires excède la limite de 10 % prévue au règlement ou supérieur à 250 000 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**après analyse, le Service des infrastructures et des projets recommande l'approbation de ces coûts supplémentaires :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 195988 et les avis de modification numéros 10035, 10040, 10051, 10076 et 10102 au montant total de 88 668,71 \$ incluant les taxes;
- autorise le montant supplémentaire de 531 284,80 \$ incluant les taxes, au contrat de Pomerleau inc., portant ainsi l'ajustement de coût de soumission au montant de 619 953,51 \$ incluant les taxes, et ce, sans impact budgétaire.

Le coût total de ce contrat ajusté représente un montant de 42 812 624,64 \$ incluant les taxes.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 avril 2024.

Adoptée

CE-2024-203

**IMPLANTATION D'ARRÊTS TOUTES DIRECTIONS - BOULEVARD LABROSSE ET CHEMIN DE CHAMBORD - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE – ALICIA LACASSE-BRUNET**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète l'implantation d'arrêts toutes directions à l'intersection du boulevard Labrosse et du chemin de Chambord, dossier RS-24-022, comme illustré au plan numéro CRO-24-056 du 27 février 2024.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service de la mobilité, conformément au plan numéro CRO-24-056 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2024-204

**OPTION DE RENOUELEMENT - SOUMISSION 2021 SP 100 - SERVICES D'EXTERMINATION ET DE CONTRÔLE PARASITAIRE - SOUMISSION 2021 SP 053 - CERTIFICATION D'ÉQUIPEMENTS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET SOUMISSION 2022 SP 078 - NETTOYAGE DE PUISARDS - SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** les firmes suivantes se sont vu adjuger des contrats :

Numéro du CE lors de l'adjudication	Numéro du CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseur	Description	Montant période optionnelle (taxes incluses) et sujet à l'indexation (Décret février 2024)	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2021-378	- - -	Extermination Régionex Extermination inc.	2021 SP 100 – Services d'extermination et de contrôle parasitaire	62 383,96 \$	12 mai 2024 au 11 mai 2025	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
CE-2021-294		Battleshield Industries Limited	2021 SP 053 – Certification d'équipements pour le Service de sécurité incendie	39 277,71 \$	22 avril 2024 au 21 avril 2025	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> Non
CE-2022-432		Sanivac Montréal - (9363-9888 Québec inc.)	2022 SP 078 - Nettoyage de puisards	184 018,04 \$	1 <sup>er</sup> mai 2024 au 1 <sup>er</sup> décembre 2024	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

**CONSIDÉRANT QUE** les prix soumis par les firmes précitées sont valides et qu'une période optionnelle d'une année sont prévues aux contrats;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics désire se prévaloir de la période optionnelle prévue aux contrats :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la direction du Service des travaux publics à se prévaloir de la période optionnelle prévue aux contrats, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions déposées les 15 avril 2021 (2021 SP 100), 24 mars 2021 (2021 SP 053) et 26 avril 2022 (2022 SP 078).

Les fonds à cette fin seront pris à même les différents postes budgétaires concernés.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2024 et 2025, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 avril 2024.

Adoptée

CE-2024-205

**FIN D'EMPLOI ADMINISTRATIVE - EMPLOYÉ NUMÉRO 118554**

**CONSIDÉRANT** la signature de la convention collective du Syndicat des cols blancs de Gatineau – SCFP 5400 le 20 octobre 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis son embauche, l'employé numéro 118554 présente des lacunes dans l'exécution de ses tâches et ne répond pas à l'ensemble des exigences de son poste;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré tous les efforts déployés en matière d'encadrement et de formation, l'employé numéro 118554 ne répond toujours pas à l'ensemble des attentes et des exigences du poste qu'il détient;

**CONSIDÉRANT** le respect des obligations de l'employeur en pareille matière;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de mettre fin administrativement au lien d'emploi de l'employé numéro 118554 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la fin d'emploi administrative de l'employé numéro 118554.

Adoptée

**CE-2024-206**

**FIN D'EMPLOI ADMINISTRATIVE - EMPLOYÉ NUMÉRO 116789**

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé numéro 116789 a été embauché le 10 mai 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis son embauche, l'employé numéro 116789 présente des lacunes dans l'exécution de ses tâches et ne répond pas à l'ensemble des exigences de son poste;

**CONSIDÉRANT** les efforts déployés du service concerné à offrir trois formations à l'employé numéro 116789 depuis 2022;

**CONSIDÉRANT** l'ensemble des faits ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en cette matière;

**CONSIDÉRANT QUE** les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné autorisent la présente recommandation :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la fin d'emploi administrative de l'employé numéro 116789.

Adoptée

---

**MARIO AUBÉ**  
Président  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> CAMILLE DOUCET-CÔTÉ**  
Greffière adjointe  
Comité exécutif